

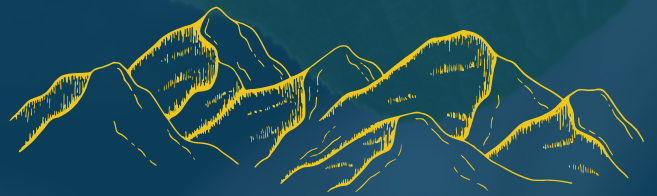


BARTHELET & GUBILO
Gestion privée

Votre patrimoine est
riche de sens

Politique ESG

Cabinet Barthelet & Gubilo





Lexique des termes ESG

ESG : “Environnemental, Social et bonne Gouvernance”. Critères permettant d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.).

ISR : “Investissement Social et Responsable”. Type de placement financier qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Taxonomie : Dictionnaire européen des activités jugées « durables » vers lesquelles les investissements des particuliers doivent être fléchés pour répondre au besoin de la transition énergétique.

Intégration ESG : Volonté d'intégrer des critères extra-financiers lors des choix d'investissement d'une entreprise. Il pourrait s'agir, par exemple, de classer les entreprises non pas par leur rentabilité économique exclusivement mais en alliant plutôt rentabilité et impact carbone.

Principal Adverse Impacts (PAI) : Liste des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité. L'UE en répertorie 16 parmi lesquels on retrouve les émissions de gaz à effet de serre ou encore la consommation excessive en eau.

Investissement durable : Placements financiers dans des entreprises ou des projets qui adoptent des pratiques durables, responsables et éthiques et, ainsi favorisent un impact positif à long terme sur la société et l'environnement, tout en minimisant les risques financiers liés à ces facteurs.





Politique du cabinet

La politique de notre cabinet est de promouvoir sans se contraindre. Elle se matérialise par une sélection de société de gestion et des produits d'investissements répondant aux critères ESG, le tout après une analyse des processus d'investissement. Nous avons formalisé l'intégration des critères de finance durable au travers de 3 analyses :

- Au niveau des thématiques d'investissement, en privilégiant des thèmes résilients à long terme avec des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs.
- Au niveau des fonds, en analysant les engagements ESG pris par les sociétés de gestion et l'intégration de ces critères dans les processus d'investissement. Cette analyse est fondée sur la présence de labels et la qualité de ces derniers.
- Au niveau des investissements sous-jacents. En fonction de vos critères et de la disponibilité de l'information, nous procédons alors à l'exclusion de certaine typologie d'investissement (PAI).



Cette politique n'a pas vocation à être figée dans le temps. Elle peut évoluer en fonction des offres disponibles chez nos partenaires.

Au-delà de notre volonté d'intégrer ces critères extra-financiers dans notre processus de sélection des supports d'investissement, c'est bien votre volonté d'intégrer ces critères dans votre politique de gestion qui prime. Notre approche se veut pragmatique, sans exclusion systématique et repose sur la sincérité des informations fournies par les sociétés de gestion dans le respect des articles 8 ou 9 du SFDR.



Vision du Cabinet

Nous sommes résolument engagés à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos stratégies d'investissement. Nous croyons que l'intégration des facteurs ESG, non seulement contribue à un impact positif sur la société et l'environnement, mais peut également générer des rendements financiers.

Notre approche consiste à rester informés des développements en matière d'investissement ESG, afin de saisir les occasions qui offrent un juste équilibre entre les impératifs ESG et les objectifs financiers de nos clients.

Engagés dans le respect des objectifs de nos clients, nous évaluons les risques et les opportunités. Nous n'excluons pas la possibilité d'investir sur un support qui ne prendrait pas en compte des critères extra-financiers ESG.

En résumé, notre vision des investissements ESG est celle d'un engagement envers l'intégration de ces principes dans nos stratégies d'investissement, tout en restant totalement ouverts aux opportunités qui se présentent en dehors de ce cadre, à condition qu'elles respectent nos normes éthiques et contribuent aux intérêts financiers de nos clients.





Politique ESG du Cabinet

Les labels



Greenfin

Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables. Il est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles



Label ISR

Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



Finansol

Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (emploi, logement, environnement, solidarités).

Retrouvez également





Exemples de sélection de supports d'investissement

Mandarine global Transition



Le critère de la “part verte” est le critère de sélection des actions en portefeuille dans cette unité de compte OPCVM.

La “Part Verte” correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligibles à la taxonomie européenne. Cela se résume à :

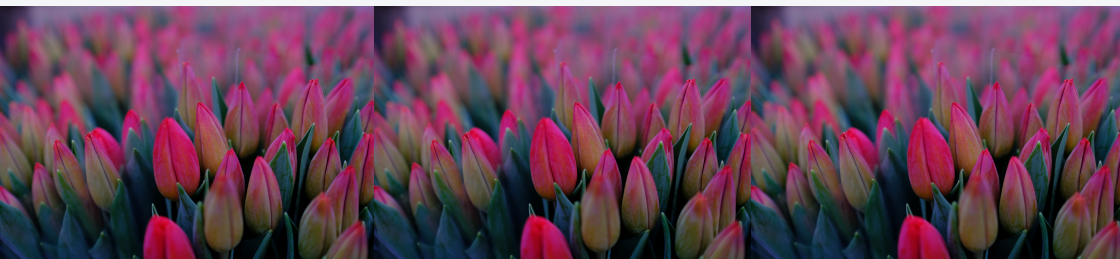
- 3 types d'activités : Activité bas carbone, Activité de transition et Activité neutre en Carbone
- avec 5 objectifs : atténuation du changement climatique, utilisation durable et protection des ressources marines, lutte contre la pollution, transition vers une écologie circulaire, protection des écosystèmes.

Une activité est définie comme verte lorsqu'elle contribue de façon substantielle à un des 5 objectifs sans nuire de façon significative à un autre des objectifs, et lorsqu'elle est conforme à des garanties sociales minimales et aux critères de sélection.

Eiffel infrastructures vertes



L'objectif de ce FCPR en *private equity* est de constituer un portefeuille diversifié de participations en investissant dans des entreprises ayant principalement pour objet la détention, le financement, le développement, la construction ou l'exploitation d'actifs d'infrastructures contribuant à la transition énergétique, y compris d'actifs de production d'énergies renouvelables, (solaire, éolien, méthanisation, etc.).





Politique ESG du Cabinet

Novaxia R



La SC Novaxia R est une unité de compte d'immobilier résidentiel responsable issu du "recyclage urbain". La société déploie une stratégie axée sur le recyclage d'actifs immobiliers obsolètes (notamment des bureaux) en actifs résidentiels responsables et solidaires situés principalement en France et en Europe.

La Société vise également à assurer un objectif extra-financier en cohérence avec le label Finansol.

Pictet Global Environmental opportunities



Cette unité de compte en OPCVM investit principalement dans les actions d'entreprises actives dans les énergies propres, l'eau, l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale.

Il privilégie les sociétés opérant dans les services, les infrastructures, les technologies et les ressources liés à la durabilité écologique.